

Diplôme d'études supérieures spécialisées en musique de film

Téléphone : 514 987-3000 #2671
Courriel : dess.musique.film@uqam.ca
Site Web : www.musiquedefilm.uqam.ca

Code	Titre	Grade	Crédits
3011	Diplôme d'études supérieures spécialisées en musique de film	Diplôme d'études supérieures spécialisées, DESS	30

Trimestre(s) d'admission	Automne
Contingent	Programme contingenté
Régime et durée des études	Temps complet : 3 trimestres Temps partiel : 4 à 7 trimestres
Campus	Campus de Montréal
Organisation des études	Cours offerts le soir Cours offerts le jour

PROTOCOLE D'ENTENTE

Programme offert conjointement par l' [École des médias](#) (Faculté de communication) et le [Département de musique](#) (Faculté des arts).

OBJECTIFS

Le programme de musique de film offre une formation de deuxième cycle de type professionnel permettant aux étudiants de composer de la musique de film adaptée au contenu cinématographique auquel elle s'associe. Ce programme est fondé sur la nécessité de créer une musique appropriée à la production cinématographique et de l'adapter aux contenus variés de ce média : fiction, documentaire, docu-fiction, etc. De façon plus spécifique, le programme permettra à l'étudiant : d'acquérir les compétences technologiques et méthodologiques nécessaires à la conception et à la réalisation de musique de film; d'acquérir les compétences professionnelles et artistiques nécessaires à la conception et à la réalisation de musique de film; d'acquérir la compétence professionnelle nécessaire à la bonne gestion d'un projet de musique de film; de développer une culture cinématographique basée sur une connaissance élargie du répertoire musical associé au cinéma; de développer un regard critique sur sa pratique professionnelle et sur celle des autres compositeurs; de développer des compétences professionnelles relatives à la capacité de collaborer avec des équipes de travail multidisciplinaires; de concevoir et réaliser une trame sonore adaptée à une production cinématographique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un baccalauréat en musique comportant une part importante de cours en écriture musicale, ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative de 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et avoir réussi six crédits de cours universitaires de premier cycle portant sur le cinéma. Tout dossier de candidature comportant une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou

Être titulaire d'un baccalauréat en cinéma, obtenu avec une moyenne

cumulative de 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des connaissances musicales avancées, démontrées lors de l'entrevue de sélection. Tout dossier de candidature comportant une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

ou

Posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente d'au moins deux années en tant que musicien ou compositeur.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à quinze étudiants à temps complet (ou l'équivalent). Pour une cohorte donnée, les activités du programme ne débutent que si ce nombre d'inscrits est atteint.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission à l'automne seulement.

Connaissance du français

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française.

Admissions conditionnelles

Dans le cas où le candidat possède une formation pertinente mais où la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances, il pourra être admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint ou d'une propédeutique.

Méthode et critères de sélection

Tous les candidats doivent se soumettre à une épreuve d'admission.

Épreuve d'admission du candidat détenteur d'un grade de premier cycle en musique :

- fournir la partition écrite d'une composition originale ou d'un arrangement personnalisé d'au moins 32 mesures et d'au plus 120 mesures; ou d'au moins 45 secondes et d'au plus 3 minutes; il est préférable de fournir également un enregistrement audio de la pièce.

Épreuve d'admission du candidat non détenteur d'un grade de

premier cycle en musique :

- fournir la partition écrite d'une composition originale ou d'un arrangement personnalisé d'au moins 32 mesures et d'au plus 120 mesures; ou d'au moins 45 secondes et d'au plus 3 minutes;
- être en mesure d'exposer dans des termes musicaux adéquats les différents éléments de l'oeuvre soumise de même que les paramètres esthétiques et techniques ayant présidé à sa création;
- faire la démonstration de sa capacité à identifier, sur demande, certains éléments du langage musical dans une partition écrite proposée;
- faire la démonstration de sa capacité à jouer d'un instrument de musique;
- faire la démonstration de sa capacité à utiliser un clavier aux fins de programmation musicale;
- réussir un test de connaissance générale en histoire de la musique occidentale et des musiques populaires contemporaines.

La sélection des candidats est basée sur la qualité du dossier académique, l'expérience professionnelle et les résultats à l'épreuve d'admission.

Régime et durée des études

Temps complet : trois trimestres

Temps partiel : quatre à sept trimestres

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Les sept cours obligatoires suivants (30 crédits) :

EDM7701 Connaissance du répertoire de musique de film avant 1950

EDM7702 Connaissance du répertoire de musique de film après 1950

EDM7703 Travail dirigé I : préproduction

EDM7704 Travail dirigé II : production/réalisation (6 cr.)

MUS7006 Atelier de musique de film : environnement technologique (6 cr.)

MUS7007 Atelier de musique de film : création sur commande (6 cr.)

MUS7008 Séminaire sur l'industrie musicale

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Le programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Les cours doivent être obligatoirement suivis selon les cheminements prévus.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DESCRIPTION DES COURS**EDM7701 Connaissance du répertoire de musique de film avant 1950**

Ce cours a pour objectif général de développer chez les futurs compositeurs de musique de film une culture cinématographique, à partir du visionnement d'un corpus de films du cinéma international d'avant 1950 sélectionnés pour leur pertinence en regard de la formation historique, esthétique et critique des étudiants. L'acquisition d'une connaissance élargie du répertoire musical associé au cinéma permettra ainsi aux futurs compositeurs : de reconnaître les tendances marquantes de l'histoire des musiques de film au cours de la période

concernée; d'établir leur propre éventail de modèles et de références artistiques, tant sur le plan des langages que sur celui des techniques d'écriture et des méthodes d'élaboration des musiques de film; de porter un regard éclairé et critique sur les différents types de rapports d'ordre narratif, agogique, fonctionnel et esthétique à établir entre le tout et les parties d'un film, d'une part, et sa musique, d'autre part.

EDM7702 Connaissance du répertoire de musique de film après 1950

Ce cours a pour objectif général de développer chez les futurs compositeurs de musique de film une culture cinématographique, à partir du visionnement d'un corpus de films du cinéma international d'après 1950 sélectionnés pour leur pertinence en regard de la formation historique, esthétique et critique des étudiants. L'acquisition d'une connaissance élargie du répertoire musical associé au cinéma permettra ainsi aux futurs compositeurs : de reconnaître les tendances marquantes de l'histoire des musiques de film au cours de la période concernée; d'établir leur propre éventail de modèles et de références artistiques, tant sur le plan des langages que sur celui des techniques d'écriture et des méthodes d'élaboration des musiques de film; de porter un regard éclairé et critique sur les différents types de rapports d'ordre narratif, agogique, fonctionnel et esthétique à établir entre le tout et les parties d'un film, d'une part, et sa musique, d'autre part.

EDM7703 Travail dirigé I : préproduction

Ce cours vise à développer chez les futurs compositeurs de musique de film la capacité à planifier de manière efficace leurs idées musicales dans un contexte de préproduction musicale cinématographique. Plus spécifiquement, par des rencontres collectives régulières et des séances de visionnement qui intègrent le montage et l'évolution du contenu visuel, cette première partie du travail dirigé donnera aux futurs compositeurs de musique de film l'occasion d'acquérir des connaissances sur les procédures de la conception musicale appliquées au court-métrage qui tiennent compte des aspects du son au cinéma, des champs sonores et des concepts de localisation, de spatialisation et de profondeur, des modes d'écoute du cinéma et des fonctions musicales au cinéma.

EDM7704 Travail dirigé II : production/réalisation

Ce cours vise à développer chez les futurs compositeurs de musique de film la réflexion critique et les habiletés techniques nécessaires à la conceptualisation de propositions musicales dans un contexte de postproduction cinématographique. Plus spécifiquement, par l'enregistrement et le mixage en studio d'une trame sonore, cette deuxième partie du travail dirigé donnera aux futurs compositeurs de musique de film l'occasion d'acquérir des connaissances sur les procédures de la réalisation musicale appliquées au court-métrage qui tiennent compte des protocoles de postproduction cinématographique.

Préalables académiques

EDM7703 Travail dirigé I : préproduction

MUS7006 Atelier de musique de film : environnement technologique

Cet atelier vise le développement des compétences technologiques nécessaires à la réalisation d'une musique de film. Les étudiants seront appelés à manipuler l'équipement du studio de production musicale assistée par ordinateur. Ils devront : - maîtriser l'usage des principaux logiciels de programmation et de transcription musicales; - s'exercer à la production de sons de synthèse; - acquérir les compétences techniques relatives à l'enregistrement analogique et numérique; - maîtriser les techniques relatives à la sonorisation musicale d'une séquence d'images; - s'exposer aux conditions professionnelles de réalisation musicale dans un contexte interdisciplinaire et ce, en regard des échanciers, des relations professionnelles, et des conventions et des conditions de l'environnement technique et artistique usuel; - comprendre le rôle de l'assistant éditeur à la composition de musique

de film; - réaliser le découpage de la partition en fonction d'un minutage; - préparer une partition d'orchestre en prévision d'une séance d'enregistrement avec musiciens et séquences en synchronisation à l'image.

Modalité d'enseignement
Il s'agit d'un cours année.

MUS7007 Atelier de musique de film : création sur commande

Cet atelier vise le développement des compétences professionnelles, technologiques, méthodologiques et artistiques nécessaires à la conception et à la réalisation d'une musique de film. Ces compétences seront développées à travers l'écoute et le visionnement critiques d'extraits ciblés et par la réalisation d'exercices d'écriture pertinents effectués sous la supervision d'un compositeur d'expérience dans le domaine. La contribution d'ensembles musicaux de moyenne et de grande envergure sera envisagée pour l'interprétation des partitions écrites par les étudiants. Au cours de leur formation, les étudiants-créateurs développeront leur sens du récit et leur réceptivité aux impressions cinématographiques. Ils exploreront une méthodologie efficace, originale et adaptée au contenu filmique. Ils affineront leurs techniques d'écriture musicale et les techniques de pré-production les plus pertinentes au contexte de réalisation. Ils rencontreront différentes situations d'écriture à l'image et mettront en oeuvre leur sensibilité artistique. Ils accentueront enfin les caractéristiques de leur personnalité musicale dans le contexte d'une association avec une autre discipline artistique. Selon les situations pédagogiques rencontrées, des discussions seront engagées sur des thèmes afférents, dont ceux de l'éthique professionnelle et des traditions locales et globales de la pratique spécialisée dans ce domaine (notamment au Québec, en France et aux États-Unis).

Modalité d'enseignement
Il s'agit d'un cours année.

MUS7008 Séminaire sur l'industrie musicale

Ce séminaire vise le développement de compétences professionnelles nécessaires à la saine gestion d'un projet de musique de film. Par le biais de conférences animées par des acteurs du milieu professionnel, les étudiants pourront se familiariser avec les diverses composantes et les différents enjeux financiers, légaux et commerciaux d'une production musicale dans le contexte cinématographique. Il sera notamment question de contrats de création, de réalisation, d'édition et de distribution; de budgets, de promotion et de produits dérivés; de droits d'auteur, de partenariat et d'éthique professionnelle.

CHEMINEMENT SUR TROIS TRIMESTRES À TEMPS COMPLET

TRIMESTRE	COURS			
Automne	EDM7701	MUS7006 (cours année : 1/2)	MUS7007 (cours année : 1/2)	MUS7008
Hiver	EDM7702	MUS7006 (cours année : 2/2)	MUS7007 (cours année : 2/2)	EDM7703
Été	EDM7704			

CHEMINEMENT À TEMPS PARTIEL**PARTICULARITÉS À RESPECTER**

Les cours d'ateliers de musique MUS7006 et MUS7007 doivent être suivis de façon concomitante.

Les cours « Travail dirigé » EDM7703 et EDM7704 doivent être suivis l'un à la suite de l'autre.

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 27/03/15, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Hiver 2013